



HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALÉDONIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nouméa, le 16 août 2021

Le gouvernement français, le ministre des Outre-mer et le haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie rappellent la priorité donnée au respect des mesures sanitaires garantes de la préservation de l'épidémie de Covid-19 du territoire et de la protection de la santé de l'ensemble des citoyens qui y sont installés.

C'est en ce sens que le financement complet du sas sanitaire par la solidarité nationale a été décidé. Il est de surcroît complété par la prise en charge des coûts associés à la relève du personnel militaire assurée de façon autonome, qui se sont élevés à 4 millions d'euros (soit 480 millions de F.CFP) en 2020 et qui, pour 2021, sont intégrés aux 82 millions d'euros (soit 10 milliards de F.CFP) prévus au titre de l'aide exceptionnelle.

S'y ajoute enfin la livraison gratuite de plus de 220.000 doses de vaccins depuis janvier.

Par ailleurs, en vertu du principe de séparation des pouvoirs, il n'appartient pas à l'autorité administrative d'interférer sur les décisions de justice prises par des magistrats dont la Constitution garantit l'indépendance. Pour autant, la loi l'autorisant, un pourvoi en cassation sera formé contre les décisions du juge d'appel ayant permis des sorties prématurées sans test préalable de personnes placées en isolement hôtelier selon le protocole sanitaire établi par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Le haut-commissaire de la République demande au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie l'organisation, dès le mardi 17 août, d'une réunion associant les services calédoniens et de l'Etat compétents. Elle permettra l'étude conjointe des demandes formulées par communiqué de presse au regard de la répartition des compétences et de la légalité des actes. Elle sera également l'occasion de redéfinir, au besoin, les modalités d'acheminement, d'accueil au sein du sas sanitaire et d'hébergement des agents dont le déploiement est prévu pour garantir la sécurité et la sincérité de la 3^e consultation référendaire programmée le 12 décembre 2021.

La vaccination massive et rapide de la population est seule susceptible de permettre à la Nouvelle-Calédonie de rompre avec son isolement sociétal et économique que la circulation de la Covid-19 lui impose aujourd'hui.

Contact presse
Cabinet du Haut-commissaire
Bureau de la communication interministérielle

Tél : (+687) 26 64 22 - (+687) 77 71 93
Mél : communications@nouvelle-caledonie.gouv.fr
www.nouvelle-caledonie.gouv.fr

1, avenue du Maréchal Foch
98 800 Nouméa